

2C2B
SCI au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 903 260 909,
dont le siège social est situé : 19 RUE DU PIC BARBET, LOTISSEMENT LE CANIGOU, 66180 VILLENEUVE
DE LA RAHO

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2023

L'an 2023,
le 08 décembre,
à 14 heures,

Au siège social, 19 RUE DU PIC BARBET, LOTISSEMENT LE CANIGOU, 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO

Les associés de la société 2C2B, SCI au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation des Co-gérants.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Madame Marine CROISET, propriétaire de 25 parts sociales
- Monsieur Terik CROISET, propriétaire de 25 parts sociales
- Madame Lucie BURDIN, propriétaire de 25 parts sociales
- Monsieur Jean-Florent CAZES, propriétaire de 25 parts sociales

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Térík CROISET.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport des Co-gérants sur les questions à l'ordre du jour,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

TC¹ UB MC
TK.

ORDRE DU JOUR

- Changement de l'objet social (adjonction d'activité) et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale décide d'ajouter, à compter de ce jour, une activité à l'objet social (article 2 des statuts constitutifs) comme suit :

- La location en meublé de tous biens immobiliers avec prestations de services para-hôtelliers.

En conséquence, l'article 2 « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- L'acquisition de tous terrains, lots, de tous biens immobiliers construits ou en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous terrains, biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain par l'édification et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société,

- Effectuer tous les emprunts nécessaires à la réalisation de cet objet,

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement,

- L'administration et l'exploitation par bail, location de tous types ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes destinations, la transformation des constructions déjà existantes,

- L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation,

- Eventuellement et exceptionnellement l'allénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société,

- Subsidiairement, mise à disposition gratuite de tout ou partie des immeubles aux associés. Et généralement toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société,

TC

2

LB

MC

- Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société,
- La location en meublé de tous biens immobiliers avec prestations de services para-hôtelliers. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Co-gérants

Zone de signature

The image shows three handwritten signatures in black ink. The top signature is the most legible, appearing to read 'P. B. B. B.'. Below it are two more signatures, one of which is a large, circular scribble, and the other is a smaller, more compact signature.